



**EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL  
du 1<sup>er</sup> juin 2021**

L'an deux mille vingt et un le 4 juin à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DELMODER Jean Francis RICHEUX, Rémi PITRE, Philippe BONNIN, Jean RONSIN, Jean-Claude BELINE, Patrick HERVIOU, Georges DUMAS, Bernard LOUAPRE, Christophe LECONTE (suppléant de M. MARTIN)

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Flavie BOUKHENOUFFA, Marie Edith MACE, Sandrine ROL, Messieurs Teddy REGNIER, Jean-Pierre MARTIN, Nicolas BELLOIR, Guillaume PERRIN

Pouvoir : de Madame MACE à Monsieur DEMOLDER, de Monsieur HERVE à Monsieur BOIVENT

Assistaient également : Monsieur Antoine DECONCHY, Mesdames Gisèle MARIE et Véronique PERRATON du SMG-Eau35

**Secrétaire de séance : Monsieur Jean Francis RICHEUX**

**Nombre de Membres du Comité présents : 12**

**Nombre de Membres du Comité votants : 13**

Date de la convocation : le 21 mai 2021

**ADMINISTRATION GENERALE**

**N°21/06-11 Adhésion du SMG-Eau35 à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et en Régie (FNCCR)**

## Comité syndical du 1<sup>er</sup> juin 2021

### N°21/06-11 Adhésion du SMG-Eau35 à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et en Régie (FNCCR)

Rapport,

La FNCCR est une association nationale représentant les collectivités territoriales et de groupements de collectivités territoriales spécialisées dans les services locaux en réseaux (électricité, gaz, chaleur, froid, cycle de l'eau, numérique et déchets).

Vu qu'elle regroupe notamment des collectivités de tous types dans le domaine de l'eau potable, de l'assainissement et de la GEMAPI : communes, EPCI, syndicats, EPIC, SPL, régies et départements...

Considérant que cette association intervient dans de nombreux domaines en lien avec les activités du SMG-Eau35 : suivi législatif des textes débattus au Parlement, représentation des collectivités auprès des instances nationales, veille et analyses techniques et juridiques dans le domaine de l'eau potable et du fonctionnement des collectivités, espaces d'échange d'expérience et de formation.

Considérant que la FNCCR représente et défend les intérêts de ses collectivités membres et à travers elles ceux des usagers-consommateurs, notamment lorsque celles-ci interviennent en leur qualité d'autorité organisatrice du service public

Considérant que la FNCCR intervient auprès des pouvoirs publics afin que ses adhérents soient dotés de moyens suffisants à tous les niveaux (humain, financier, juridique, technique...), pour mettre en œuvre sur leur territoire des politiques de l'Eau ambitieuses au plan local, en cohérence avec la stratégie et les objectifs nationaux

Considérant que de nos jours le SMG\_Eau35 s'inscrit pleinement dans les principes qui viennent d'être énoncés, porteurs aussi de valeurs et, à ce titre, le SMG\_Eau35 souhaite ainsi bénéficier de l'action d'une association spécialisée et experte telle que la FNCCR et des services en termes d'informations et de préconisations qu'elle est à même d'apporter à ses adhérents

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'adhésion à la FNCCR pour la compétence « EAU »
- **AUTORISER** le paiement annuel de la cotisation selon le devis et l'appel de cotisation fournis ;
- **HABILITE** le président à signer tout document permettant l'adhésion.

**Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité**

Fait à Rennes, le 1<sup>er</sup> juin 2021

Le Président,

Joseph BOIVENT

